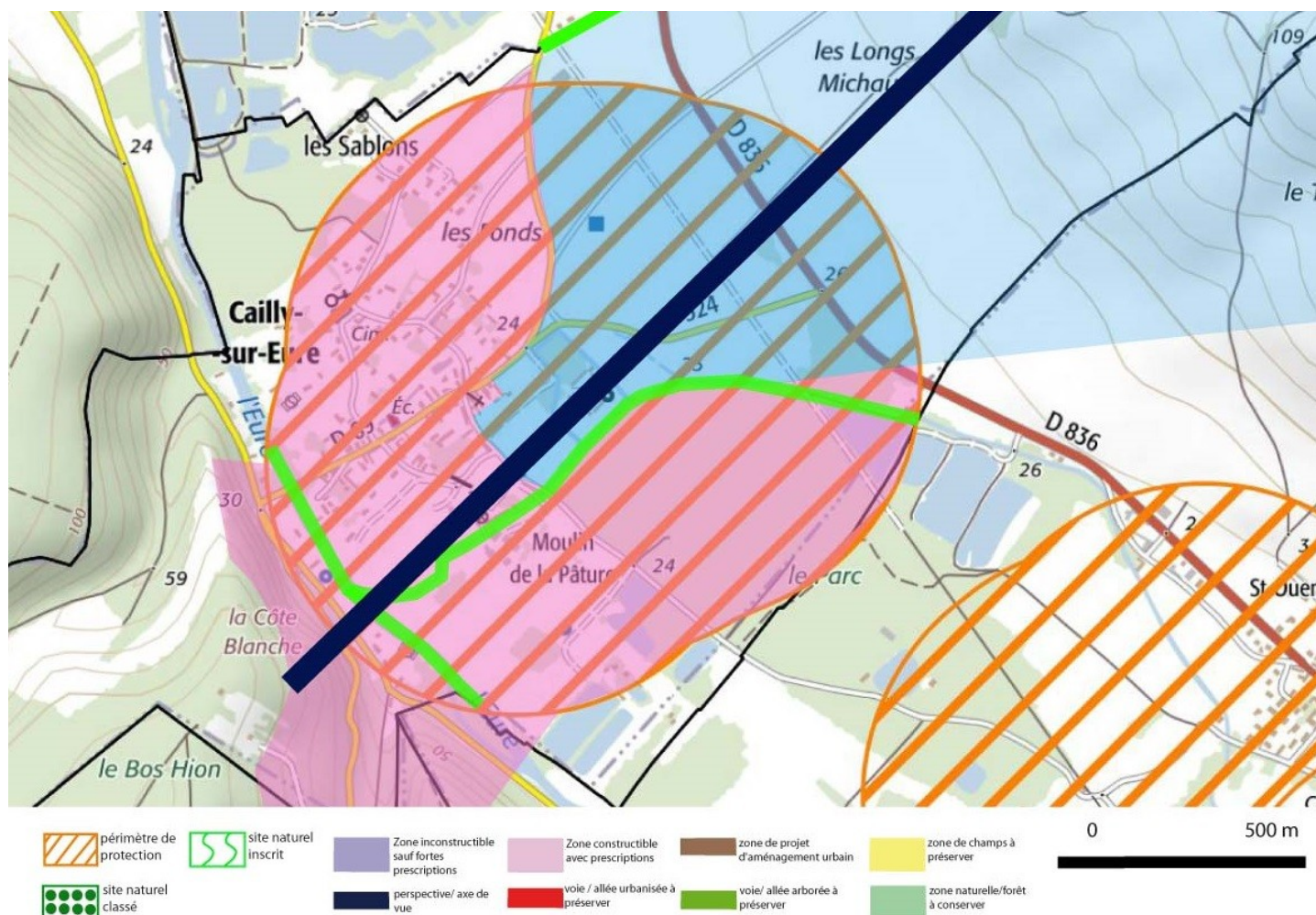


Cailly sur Eure > Manoir de Mailloc

Le manoir de Mailloc a été inscrit en tant que monument historique le 21 août 1996. La protection concerne aussi le terrain du manoir, ses fossés et un ponceau (petit pont).

En 1588, la famille de Mailloc obtient la cession de biens appartenant à l'abbaye de La Croix Saint Leufroy grâce à l'intervention de l'abbé Claude de Mailloc. Suite à ces acquisitions, la famille de Mailloc fait ériger un manoir sur son nouveau domaine de Cailly sur Eure. Une chapelle y est ajoutée vers 1653. Ces bâtiments et leurs dépendances s'articulent autour d'une cour protégée par un fossé et cantonnée de tours carrées. Seules les dépendances des XVII^e-XVIII^e siècles et les tours ont subsisté jusqu'à nos jours, le logis seigneurial ayant été démoli au XIX^e siècle. Les dépendances comprennent des écuries, un cellier, un colombier circulaire, des granges et un logis d'exploitation. L'ensemble présente une grande cohérence de matériaux : les façades et les soubassements en moellons intègrent ponctuellement des élévations en colombage et sont couronnées par des toitures en tuiles et en ardoises pour les tours.

Le manoir de Mailloc possède un superbe cône de vue vers les collines cultivées au Nord-Est. Une autre perspective porte vers la vallée de l'Eure jusqu'aux coteaux boisés du Sud-Est. Le paysage champêtre donne un cadre valorisant au manoir (prairies, vergers). La qualité des constructions rurales voisines (maisons à colombage, en briques) est également à préserver.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



Le manoir vu depuis la route à l'Est



L'ancien logis d'exploitation du domaine



Une ancienne grange



La cour enherbée du manoir



La vue vers les collines cultivées à l'Est



La vue vers l'Eure et ses côteaues boisés

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...).

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à jaune vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en pierre sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en pierre ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



Une rue de Cailly



Le bâti rural avoisinant



La rivière d'Eure et ses côteaues



Les plaines et collines cultivées



Les prairies et le village de Cailly